

## COMITÉ RÉGIONAL D'ESCRIME DE BRETAGNE

### COMITÉ DIRECTEUR

10 mai 2021

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

#### **Dossier Agence Nationale du Sport**

Les informations ont été transmises aux clubs et comités départementaux.

Le comité directeur confirme qu'il souhaite prioriser les subventions de cette année sur des actions favorisant la reprise ou le maintien de l'activité dans les clubs à la rentrée de septembre.

Les dossiers ANS 2021 devront être déposés pour le 31 mai au plus tard sans possibilité de prolongation car la fermeture de l'application ne dépend pas de la fédération.

Les bénéficiaires des subventions de l'an passé devront impérativement fournir un bilan de l'utilisation des subventions pour le 15 mai au plus tard.

Conformément aux directives fédérales seuls les clubs ayant licencié l'ensemble de leurs adhérents cette année pourront bénéficier de ces subventions (déclaration sur l'honneur du président du club).

#### **Décisions année sportive 2021/2022**

Suite au débat sur le soutien à apporter aux clubs et en complément du remboursement de 10 euros sur la licence 2020/2021 par la fédération, le comité décide de réduire de 10 euros maximum la part ligue sur les licences 2021/2022.

Décision prise à l'unanimité.

#### **Proposition d'une vidéo de promotion de l'escrime**

Proposition de réalisation d'une vidéo de promotion de l'escrime par un prestataire extérieur pour un montant d'environ 3800 euros.

Le résultat du vote est le suivant :

2 voix POUR

4 voix CONTRE

2 abstentions

## **Réunion du comité directeur**

La prochaine réunion du comité directeur aura lieu le lundi 14 juin à 20h30.